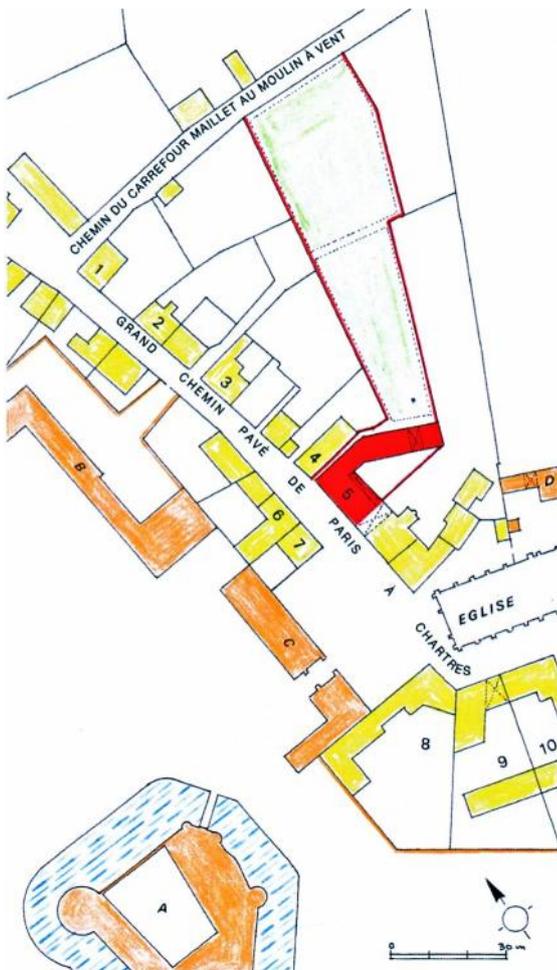


# LES TROIS ROYS : de la maison<sup>(1)</sup> à l'Orangerie

Cette demeure, située au n° 4, rue Raymond Poincaré, connue, depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, comme la maison « où *souloit pendre pour enseigne les Trois Roys*<sup>2</sup> », bordait le Grand chemin pavé de Paris à Chartres. Elle faisait face aux maisons du *Lion d'Or* et à celle dite, en 1651, « *nouvellement bâtie en forme de pavillon*<sup>3</sup> », les deux mitoyennes de la basse-cour et l'entrée du château (fig. 1). Elle complétait la série d'enseignes : *Les Quatre fils Aymon*, *La Croix Blanche*, *L'Image Notre-Dame* et *Le Cheval Blanc* qui distinguait les maisons du carrefour Maillet de l'église sur le côté Est du Grand chemin pavé au XVII<sup>e</sup> siècle.



**Fig. 1** Plan de situation des Trois Roys à la fin XVII<sup>e</sup> siècle. En rouge, Les Trois Roys (5). En jaune : Les quatre Fils Aymon (1) ; La Croix Blanche (2) ; L' Image Notre-Dame (3) ; Le Cheval Blanc (4) ; Le Lion d'Or (6) ; Le Pavillon (7) ; Le Cygne (8) ; Le Mouton (9) La Rose Blanche (10). En orange : Le château (A) La Ferme (8) ; La Basse-cour (C) ; Le presbytère (D).

Elle s'étendait sur une grande parcelle au nord de l'ancienne église Saint-Lubin, séparée d'elle par la ruelle du Presbytère et, par une hache, rejoignait le chemin allant du carrefour Maillet au moulin à vent (rue Lachaux). Elle était divisée entre quatre propriétaires<sup>4</sup>. Une grande porte cochère commune, en anse de panier moulurée et ornée d'un écu, toujours visible, donnait accès aux cours et jardins (fig. 2). En plus de cette porte, la moulure de grès de la corniche, taillée en tore et quelques traces de baies anciennes, qui apparaissent à peine sous le nouvel enduit, témoignent de l'ancienneté de cette maison.



**Fig. 2-** Le porche d'entrée des Trois Roys

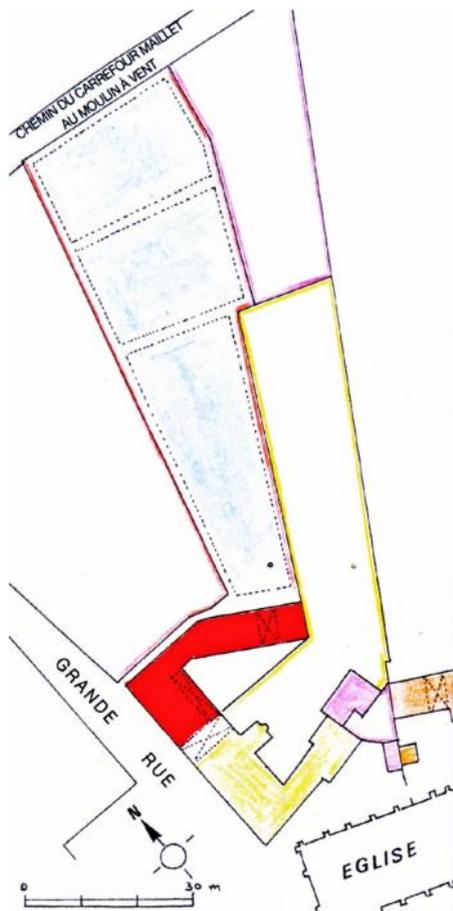
Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, par partage entre Michel et Françoise Gascher, enfants de Michel Gascher, notaire, la partie nord devint la propriété de M Pierre Houy, bailli de Saint-Piat, époux de Françoise

1. Dans les actes du XVII<sup>e</sup> siècle, cette demeure apparaît toujours sous le terme de maison et non d'hôtel ou d'auberge. Voir Rue Raymond Poincaré, De l'Auberge à l'Orangerie, Rambouillet infos, n° 232, Hiver 2011/2012, p. 14.

2. Arch. dép. Yvelines, 3 E 32 166, étude de Me Marcille, notaire à Rambouillet. Cette enseigne, courante aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, fait référence aux trois Rois Mages.

3. Arch. dép. Yvelines, 3 E 32, R 161, n° 32, déclarations censitaires, étude de Me Chapelle, notaire à Rambouillet.

4. BLÉCON Jean, Le Relays du Château, *Pa rr ... chemin*, n° 5, 2007, p. 42-43.



**Fig. 3 Plan parcellaire des Trois Roys en 1705**  
 En rouge, les Trois Roys ; en jaune, Pierre Salby  
 en rose, Jean Moré ; en orange, le presbytère.

Gascher<sup>5</sup> (**fig. 3**). Le 12 décembre 1660, M<sup>e</sup> Pierre Houy, loua pour trois ans, à honorable femme, Louise Le Hongre, veuve de Pierre Huvé, maréchal-ferrant, le rez-de-chaussée de cette maison avec l'écurie, le fournil et le jardin, se réservant les chambres hautes, la galerie les desservant et le grenier au dessous<sup>6</sup>.

Une déclaration de M<sup>e</sup> Pierre Houy, non datée, mais faite avant 1679, donne quelques précisions supplémentaires sur cette maison où pend l'enseigne des *Trois Roys*. Elle consiste : « en un grand corps de logis, chambres basses, porte cochère, hangard dessous chambres hautes et grenier dessus, gallerie, fournil, escurie et grange, le tout couvert de thuille, court et jardin avec une allée au levant du grand corps de logis le tout en un tenant juxte d'une part et d'un bout [blanc] et Me Nepveu, d'autre part plusieurs, d'un bout la Grande rue tendant de l'église de Rambouillet à Groussay et d'autre par hault le chemin conduisant au moulin, le tout chargé de 8 sols 2 deniers<sup>7</sup> ».

### École dès 1686

M<sup>e</sup> Pierre Houy, bailli de Saint-Piat, fut inhumé le 25 mars 1679 dans l'église de ce lieu<sup>8</sup>. Le 6 septembre 1686, sa veuve, Françoise Gascher, loua devant M<sup>e</sup> Mathurin Billard, notaire royal au bailliage de Chartres<sup>9</sup> cette maison à Demoiselle de Godart de Barisseuse pour y fonder une école de filles pauvres et riches<sup>10</sup>.

D'origine noble, Catherine-Adrienne de Godard de Barisseuse a été baptisée, vers 1656, à Allainville-aux-Bois<sup>11</sup>. Elle était la fille de messire Jacques de Godard, seigneur de Saint-Etienne et de Barisseuse, Maréchal des logis général et aide major au régiment de

Cavaillac sous le commandement de Monsieur le comte de Bussy-Rabutin<sup>12</sup> et de Jacqueline du Vivier, dite de Gluice qui s'étaient épousés en juillet 1638. Cette famille portant « d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose, le tout d'or » remonte à Antoine de Gaudard<sup>13</sup>, écuyer, seigneur de Villiers et de Saint-Étienne qui épousa par contrat

5. Les registres paroissiaux de Saint-Piat, débutant en 1668, mentionnent quelques baptêmes : en 1671 Élisabeth-Marguerite, en 1674 Marie-Madeleine, en 1675 Rose, décédée treize jours plus tard, en 1677 Catherine (Arch. dép. Eure-et-Loir, 3 E 357/1, BMS 1668-1692, 1671, f°3v ; 1674, f°9 ; 1675, f°9v et f°10 ; 1677, f°7v).

6. Arch. dép. Yvelines, 3 E 32 166, étude de Me Marcille, notaire à Rambouillet.

7. Arch. dép. Yvelines, 3 E 32 161, n° 10, chemise datée [à tort] 1616-1618, déclarations censitaires.

8. Arch. dép. Eure-et-Loir, 3 E 57/1, BMS 1668- 1692, f°10 ; « en présence de Françoise Cascher, sa femme, Pierre et Françoise Houy, ses enfants lesquels touchés de douleur n'ont pu signer ».

9. Cet acte n'a pas été recherché, il est mentionné dans l'inventaire après décès de la fondatrice.

10. Il y avait une "petite école" pour les garçons avant 1647 ; il aura fallu attendre 1686 pour qu'il y en ait une pour les filles.

11. Les registres des BMS d'Allainville sont en déficit entre 1611 et 1690.

12. Cousin de Madame de Sévigné, il rapporte, dans ses *Mémoires*, la belle conduite de Mr de Saint-Etienne à la bataille de Thionville.

13. Antoine de Gaudard, auteur de la branche qui portait d'Azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles en chef et d'une rose en pointe de même, descendait de Guillaume de Gaudard, seigneur de Montereau, de Marteau, d'Angerville, de Rebeville, de Challemelle et de la Chaise, probablement, fils de Guillaume de Godard et d'Isabeau de la Gruière, qui épousa vers 1460 Isabeau de la Lavoyère. Ce dernier eut un fils Jean de Gaudard, seigneur de Montereau, Marteau, Challemelle, marié par contrat du 26 octobre 1494 (Me Badin clerc juré à Toury) à Anne de Champgirault, père et mère d'Antoine (Arch. dép. Loiret, C 104, D'HOZIER, t. VII, p. 743-747).

du 31 décembre 1540 Marie de Villereau et de Beauvillier. Leur fils, Charles de Gaudard, écuyer, seigneur de Villiers l'un des cent gentilshommes ordinaires de la Maison de Charles IX, épousa le 16 septembre 1572 Élisabeth Regnard. Ils eurent François de Gaudard, seigneur de Saint-Étienne qui épousa le 31 mai 1605 Marie de Guédon. Ils sont les parents de Jacques de Godard<sup>14</sup>

Ce dernier décéda en juillet 1679 à Allainville-aux-Bois. Catherine-Adrienne entra au couvent de Notre-Dame-en-l'Eau, près de Chartres, comme pensionnaire<sup>15</sup>. Elle avait été maintenue, à sa demande, dans les titres et privilèges de la noblesse par l'Intendant de la généralité d'Orléans le 19 mai 1700.

Une nouvelle déclaration, faite le 17 août 1689 par Françoise Gascher, apporte de nouvelles précisions sur la maison. C'est : « *une grande maison, appelée les Trois Roys, ce consistant en deux chambres basses, un cabinet entre deux, une estude (?) sur la cour, trois chambres haultes, une grande gallerie avec vis et montée, grenier sur tout le logis, le tout couvert de thuille avec communauté d'un grand portail qui est soubz l'une des chambres haultes, qui sert d'entrée en communauté dudit logis avecq Jacques Boutin et Louis André, un fournil et entrée à aller au jardin, grenier sur le fournil, escurie joignant avecq un grenier dessus et cave dessoubz et une grange au bout, le tout couvert de thuille, cour clone à murs, une grande porte qui entre de ladite porte commune dedans ladite cour et un jardin derrière ladite grange, clos de muraille, le tout contenant, quarante neuff perches trois quarts, suivant l'arpentage de Pierre Collet du jour d'hier, tenant d'un costé Louis André, les héritiers de Jean Nepveu, d'autre costé Charles Picot, la veuve Gautier, les hoirs de Jean Rozé et Toussaint Chartier, d'un bout la Grande rue de Rambouillet, d'autre bout le chemin des Fourneaux tendant du carrefour Maillet à Grenonvillier, le tout chargé de 10 sols 1 denier<sup>16</sup>».*

Françoise Gascher décéda à Maintenon le 3 février 1698 et le lendemain, son corps fut "conduit sur les confins de la paroisse de Saint-Piat où la defuncte a désiré entre inhumé par son testament" et le fut dans la nef de l'église<sup>17</sup>. Elle avait auparavant, le 18 juin 1697, assisté aux mariages à Saint-Piat de deux de ses filles Marie-Magdeleine<sup>18</sup> et Élisabeth-Marguerite<sup>19</sup> avec deux frères, Pierre et Laurent Remy, fils d'Antoine Remy et d'Élisabeth Le Sourd<sup>20</sup>.

Ce sont eux qui, par deux contrats de vente passés en 1699 devant Me Lefebvre, notaire de Rambouillet, vendirent à Catherine-Adrienne de Godard de Barisseuse cette maison ; le 4 avril, Laurent Remy, fermier de la seigneurie du Parc et Élisabeth-Marguerite Houy, en vendirent une partie moyennant 750 livres et un louis d'or pour les épingles ; le 2 mai, Pierre Remy et Marie-Magdeleine Houy vendirent l'autre partie moyennant 800 livres et un louis d'or pour les épingles<sup>21</sup>.

## Distribution de la maison en 1719

L'organisation et l'ameublement de la maison du temps de la fondatrice sont connus par l'inventaire dressé les mardi et mercredi suivant son décès<sup>22</sup>.

14. D'HOZIER, t. VII, p. 743-747 ; *Dictionnaire de la Noblesse*, t. 5, col. 39 ; *Chartrier français*, 2ème année, 1868, p. 34-69, 2 tableaux généalogiques.

15. BRANET, L'Instruction à Rambouillet, *Conférence des Sociétés Savantes, Littéraires et Artistiques de Seine-et-Oise, tenue à Rambouillet les 16 et 17 juin 1906*, Versailles, 1907, p. 215.

16. Arch. dép. Yvelines, 3 E 32 168, n° 169, déclarations censitaires. Sous l'ancienne cote 3 E 287 Rambouillet Belle-Croix, étaient réunies, sous plusieurs dossiers, les déclarations censitaires des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Elles ont été dispersées chronologiquement sous les cotes 3 E 32 147, 161 et 168.

17. Arch. dép. Eure-et-Loir, Saint-Piat, 3 E 357/2, BMS 1697-1716, 1698, f°4.

18. Née le 29 août 1674, elle fut baptisée le lendemain ; elle eut pour parrain et marraine : M<sup>e</sup> Jean Pinsart, chirurgien, demeurant à Jouy et demoiselle Magdeleine Escureau (Arch. dép. Eure-et-Loir, Saint-Piat, 3 E 357/1, BMS 1668- 1696, 1674, f°9).

19. Née le 23 février 1671, elle fut baptisée le 27 du même mois ; elle eut pour parrain et marraine : Fleury Houy, bourgeois d'Alluyes et madame Élisabeth Poisson (Arch. dép. Eure-et-Loir, Saint-Piat, 3 E 357/1, BMS -1668-1696, 1671, f3 v).

20. Arch. dép. Eure-et-Loir, Saint-Piat, 3 E 357/2, BMS 1697-1716, 1697, f°10v.

21. Ces deux actes n'ont pas été recherchés ; mentionnés dans l'inventaire après décès de la fondatrice, ils pourraient être retrouvés sous la cote 3 E 32 178, étude de M<sup>e</sup> Lefebvre, notaire à Rambouillet.

22. Arch. dép. Yvelines, B 2160 ; l'apposition des scellés eut lieu le ter août 1719 et la levée les 12 et 13 septembre.

par nous, curé<sup>23</sup> et vicaire soussignez, en présence de Messire Guy Girardelet ancien curé de Rambouillet<sup>24</sup> aussi soussigné, de Messire Adrien Bouschard seigneur des Plassons, gouverneur du château de Rambouillet, de Messire Claude Thourette baille de ce lieu, de Maistre Nicolas Lefevvre, procureur fiscal soussignez et de plusieurs parens et amis<sup>25</sup> ».

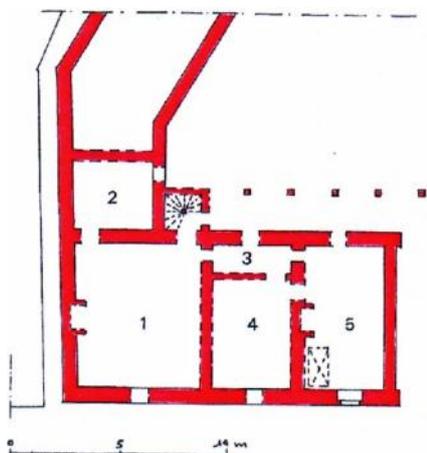


Fig. 4- Les Trois Roys

Plan du rez-de-chaussée en 1719, restitué d'après l'inventaire : Grande salle (1) ; cabinet (2) ; passage (3) ; cabinet de la fondatrice (4) ; Chambre de la fondatrice (5).

Au rez-de-chaussée (**fig. 4**) : la pièce principale est la salle basse ayant vue sur la rue ; elle est meublée de quatre tables, deux en bois de chêne, dont une ovale et deux grandes carrées dont une avec son châssis à pieds tournés, d'une armoire à deux volets en forme de dressoir dans laquelle sont rangés : quatorze assiettes et un pot-à-eau en faïence, une cuvette, une cuillère et une fourchette d'argent, pesant 9 onces et demi, et un petit couteau à manche d'argent, de six chaises de paille et une d'osier, d'un petit bas d'armoire de bois blanc avec son petit tiroir contenant quelques petites bouteilles et verres. Deux paravents à quatre châssis, dont l'un de soie rouge, permettent de créer des espaces indépendants; l'un devait être le coin cuisine autour de la grande cheminée à crémaillère garnie de ses ustensiles (dont deux poêles, trois poêlons, trois marmites tant grandes que petites avec leurs couvercles, deux grils, une bassinoire, un chaudron, quatre assiettes, deux bassins à salade et deux plats<sup>26</sup>). A la nuit tombante, deux flambeaux d'airain et deux en cuivre jaune éclairent la salle tandis qu'un chandelier à main et deux autres chandeliers, le tout en cuivre jaune, permettent de se déplacer.

A côté de cette salle, un cabinet avec une grande armoire où est rangé le linge de maison (19 nappes, 2 serviettes de toile et 16 paquets de lin) et deux coffres, l'un contenant neuf petits coupons de toile de baptiste et autre toile et l'autre les hardes de la supérieure dont il n'a été fait aucune description "*attendu le peu de valeur et la disposition que la défunte en a faite d'une partie d'icelles*", sert sans doute de chambre à une domestique ; il s'y trouve "*une méchante couche à hauts piliers de bois de chêne garnie d'une paillasse, de deux draps de grosse toile et d'une mauvaise couverture*".

Un passage garni d'une petite table de bois blanc et encombré de cinq cages de fil de fer et d'un panneau de fil de fer conduisait de la pièce principale à un autre cabinet. Il tenait lieu de bureau à Catherine-Adrienne de Barrisseuse. Les murs sont garnis de trois pièces de tapisserie de Bergame sur lesquelles se détachent vingt petits tableaux reliquaires et un petit crucifix. Une toile blanche sert de rideau à l'unique fenêtre. Dans un coin, une armoire à quatre volets, dont les deux du haut, ouverts et garnis de grillage, laissent voir les 69 volumes presque tous in-] 2' et in-16' de différents sujets de piété et deux volumes in-folio traitant de la *Vie des Saints* qui la garnissent, dans la partie basse : trois petites jattes et trois pots de fleurs en faïence commune et une assiette creuse. Six chaises, une table en bois blanc complètent l'ameublement de cette pièce qui, le soir, est éclairée par deux petits flambeaux de bois garni d'ivoire. Dans un coin, deux cages d'oiseaux où il y a quatre serins avec seize petits pots servant à leur nourriture, mettaient une note de fantaisie et de poésie dans ce lieu paisible. La petite canne à poignée d'ivoire, signalée dans cette pièce, indique-t-elle une difficulté à marcher de la Supérieure ou est-elle un objet d'apparat ?

23. Il s'agit de Messire Guillaume-Nicolas Laslier, fils de Nicolas Laslier et de Françoise Daval, né en 1678, prêtre, bachelier en théologie, vicaire à Houdan en 1704, curé de Gazeran en mars 1710, curé de Rambouillet en janvier 1717 et décédé le 1<sup>er</sup> août 1755 à Rambouillet (Arch. dép. Yvelines, Rambouillet, 2086551 S 1754-1755, S 1755, f°14, n° 57).

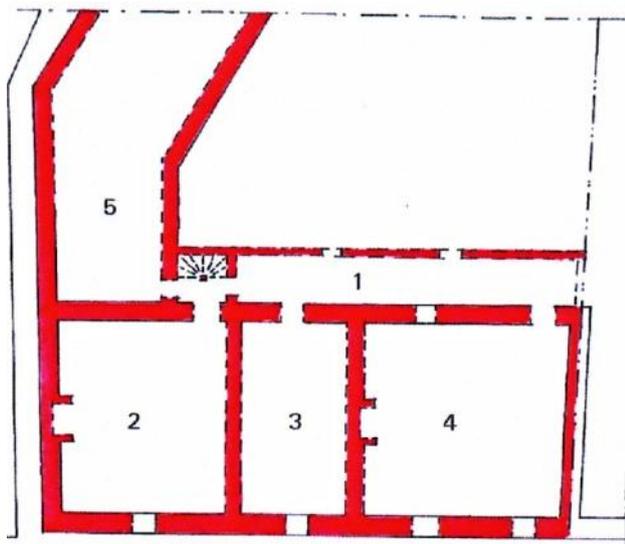
24. Guy Girardelet, né en 1642, curé de Rambouillet en 1683, décédé "*ancien curé de Rambouillet*" le 27 novembre 1721, il avait cédé la place à son successeur en 1716 (Arch. dép. Yvelines, Rambouillet, 2086550, BMS 1720-1728, BMS 1722, f°70v, n° 403).

25. Arch. dép. Yvelines, Rambouillet, 2086550, BMS 1714-1719, 1719 f°425v, n° 2473.

26. il est aussi signalé : dix-huit pots de faïence appartenant à l'église.

C'est dans ce cabinet que Catherine-Adrienne tenait son journal de 126 feuillets, divisé en trois parties dans la première, elle enregistrait les sommes reçues de ses pensionnaires<sup>27</sup> dans la seconde, elle mentionnait les revenus en fonds qui lui appartenaient et les paiements qui lui étaient faits ; dans la troisième, ses achats, principalement du sel et du blé.

Son cabinet donnait accès directement à sa chambre, tendue elle aussi de tapisserie de Bergame en quatre pièces avec un rideau de toile blanche à la fenêtre. Cette pièce possédait une cheminée garnie d'une paire de chenets, une pelle, une pincette en fer et un soufflet. Deux tables, dont une en bois de noyer, les deux avec un tiroir, huit chaises et un fauteuil de paille, composaient avec deux lits, l'ensemble de l'ameublement. L'un des lits, celui de Catherine-Adrienne, est à hauts piliers en chêne avec des rideaux de petite serge gris, couleur déjàunie, comme le ciel de lit.



**Fig. 5- Les Trois Roys**

Plan de l'étage, restitué d'après l'inventaire Galerie (1) ; chambre (2) ; grenier (3) ; chambre (4) grenier (5)

A l'étage (**fig. 5**), trois chambres, desservies par une galerie extérieure supportée par des piliers et occupée par deux lits simples ; dans la première chambre : cinq lits à hauts piliers, garnis de rideaux de Bergame avec leur paillasse, traversin et couverture, devaient servir à coucher les pensionnaires; la seconde servait de grenier, où étaient entreposés six septiers<sup>28</sup> de blé et un cruble<sup>29</sup> de fil de fer ; la troisième, au bout de la galerie, tendue de tapisserie de Bergame, un rideau de toile blanche à la fenêtre, était garnie de deux lits à hauts piliers avec paillasse, draps, couvertures de laine blanche et rideaux de serge violette, devait servir aux soeurs ; une armoire à quatre volets, un petit buffet de chêne, deux coffres, l'un couvert de cuivre renfermant 16 chemises à l'usage de demoiselle de Barisseuse, l'autre en forme de bahut piqué de clous complétaient l'ameublement de cette chambre dans laquelle se trouvait une corbeille avec 15 louis d'or, valant chacun 34 livres, 30 écus de 6 livres et 18 sols en monnaies.

Le tas d'avoine, étendu dans le grenier couvrant l'ensemble, appartenait à Messire Guy Giradelet, l'ancien curé de Rambouillet.

De la cour où sont deux chaudières en fonte, on peut aller à la cave chercher le cidre, à l'étable soigner et traire la vache "sous poil brun" et à la grange remplie "d'un cent de fagots" ; on passait par cette dernière pour accéder au grand jardin qui rejoignait la sente allant du carrefour Maillet au Moulin.

Tels sont les lieux où se consacraient à l'éducation des jeunes filles, la Supérieure et deux ou trois soeurs. Les pensionnaires, au nombre de lits cités dans l'inventaire, ne peuvent excéder cinq à six, car il faut bien coucher aussi une ou deux servantes.

27. Le dernier reçu du 31 mai 1719 mentionne que "la dame Mallot lui versa une somme de 25 livres pour le quartier [trimestre] de la pension de sa fille échue à cette date". Cette mention ne relativise pas la notion de gratuité de l'enseignement donné par cette école, car elle concerne le prix d'une pension.

28. Un septier (ou setier) : mesure de grains; un setier de blé de Paris équivaut à douze boisseaux ou quatre minots ou deux mines (BnF, Gallica, Dictionnaire de Trévoux, Compagnie des Libraires associés, Paris, 1771, t. 7, p. 658).

29. Un cruble : sorte de mesure pour les grains (BnF, Gallica, Dictionnaire de Godefroy, F. Vieweg, Paris, 1883, p. 387).

30. Arch. dép. Yvelines, 3 E 32 195, étude de Me Bouju, notaire à Rambouillet ; il fut déposé chez le notaire le 1<sup>er</sup> août 1719.

## Testament de la fondatrice

Quatre ans avant sa mort, le 26 mars 1715, retirée dans son cabinet, Catherine-Adrienne de Godard de Barisseuse rédigea de sa main un testament de huit pages<sup>30</sup>, toutes, sauf la première, signées au bas (fig. 6, a et b).

Fig. 6- Testament de la Fondatrice  
(Arch. dép. Yvelines, 3 E 32 195)  
a-page 1 ;

Premier Page

✠

Aux nom du pere et du fils et du St. esprit —  
 Aux jourdhuy vingt sixieme jour de mars mil  
 sept cent quinze

Jay Catherine adrienne de Godard de Barisseuse  
 par la grace de dieu sainte de corps et d'esprit —  
 de devant manployer a ce qui me reste de vie a —  
 me preparer a la mort dont l'heure est incertaine —  
 et ne voulant estre prevenue par y celle sans avoir —  
 dispose de ce qui regarde le salut de mon ame et des —  
 biens qu'il a plu a dieu me departir —  
 Jay résolu de faire mon testament et pour ceste —  
 effet apres m'estre retirée dans mon cabinet et —  
 avoir demande a dieu les lumieres qui me sont —  
 necessaires pour ceste dernière action de ma vie —  
 jay fait et ecy mon testament et dernière volonté —  
 en la forme et maniere qui suit — — —

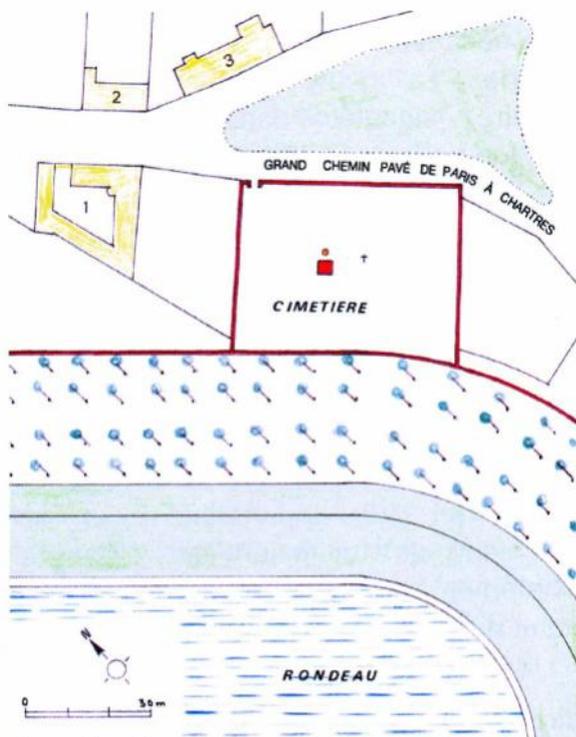
Premierement je recommande mon ame a dieu —  
 le suppliant d'auoir pitié de ne point entrer —  
 en jugement avec moy et de me pardonner mes —  
 peccés de me faire la grace d'employe le reste —  
 de ma vie a les expier par la penitence et —  
 de mourir de la mort des justes pour laymer —  
 a jamais dans le ciel, cest ce que je luy demande —  
 tous les jours de ma vie et ce que j'ay esperé de la

Execution le quel jay fait et signé de ma main a  
 pres auoir lu et veu page pour page fait a  
 Rambouillet ce vingt sixieme jour de mars  
 mil sept cent quinze  
 Catherine adrienne de Godard de Barisseuse

Fig. 6- Testament de la Fondatrice  
(Arch. dép. Yvelines, 3 E 32 195);  
b- page 8

Paraphe en vert et au dessous de la date de la mort  
 au dessous de la date de la mort

Je soussigné au barreau de Rambouillet le dix deuxiesme  
 novembre 1715 devant messeigneurs les sieurs  
 sieurs de la Cour de la ville de Paris  
 Je soussigné au barreau de Rambouillet le dix deuxiesme  
 novembre 1715 devant messeigneurs les sieurs  
 sieurs de la Cour de la ville de Paris  
 Je soussigné au barreau de Rambouillet le dix deuxiesme  
 novembre 1715 devant messeigneurs les sieurs  
 sieurs de la Cour de la ville de Paris



**Fig. 7- Plan du cimetière ancien**

En rouge la chapelle du cimetière ; + croix du cimetière ; en orange, emplacement probable de la tombe de Catherine-Adrienne de Barisseuse.

En jaune : La Belle Image (1) ; Le Verd Galand (2) ; La Boule d'Or (3).

leur décès elles seront dites pour les ames du purgatoire les plus délaissée. La dite église sera encore obligée de faire dire une messe haute pour feu ma Sœur Jeanne Cassegrain le dix avril, jour de son desceat comme je le fais tous les ans avec un libéra à la fin ; les trois filles qui sont avec moi sont Soeur Marie Herisson, Soeur Louise Herisson et Soeur Magdeleine Toutain<sup>34</sup> deuxièmement à l'église Saint-Pierre d'Allainville aux Bois, lieu de mon crème<sup>35</sup>, quinze livres de rente à prendre sur les héritiers de feu Monsieur Jacob, curé du dit a Leinville au bois à la charge de dire cinq messe basse par chacun an, la première le jour de mon desceat, la seconde le jour de St Jacques ou le lendemain pour feu mon père et ma mère, la troisième le jour de St François, le quatre octobre, pour feux mes frères et soeurs, la quatrième le jour de Sainte Anne ou le lendemain, la cinquième de suite pour feu mes parans décédé dans la dite paroisse troisièmement à la Charité des pauvres malades de Rambouillet la somme de soixante livres, à trois pauvres femmes ou filles une douzaine de mes vieilles chemises avec mes cornettes de nuit, mes vieux habits et jupes que je porte actuellement qui seront "aquemodés" à leur usage. Puis elle prie ses filles, ci-dessus nommées, "de donner tous les jours pendans un an une écuelle de soupe avec un morceau de pain à un pauvre et le soir il sera donné au dit pauvre un morceau de pain avec quelque petite choses de leur soupé comme le matin" et précise que s'il y avait quelque écollière de pauvre, on leur donnera préférablement à d'autre.

31. Jeanne Cassegrain, une des premières soeurs au service de cette école, décéda le 10 avril 1706 (Arch. dép. Yvelines, Rambouillet, 5MI1868, BMS 1700-1736,1706, f°142v, n°798).

32. D'après les dimensions souhaitées par la testatrice, sa tombe n'aurait eu que 0,649 x 0,405 m. Elle fut inhumée dans l'ancien cimetière, situé place Félix Faure ; lors de la création du jardin de l'hôtel du Gouvernement, appelé le Verger, un nouveau cimetière, remplaçant l'ancien, établi au milieu de la garenne du Grand chenil, fut béni le 23 septembre 1785. L'enlèvement des terres de l'ancien cimetière sur 28 toises 4 pieds 6 pouces de longueur et 20 toises 1 pied et 6 pouces de large et sur une profondeur de 3 pieds 9 pouces fut exécuté en novembre et décembre 1787, par Romain, entrepreneur de terrasses : "la terre mouvante chargée à la pelle dans les voitures avec difficulté par rapport à la sècheresse et que la terre étoit comme de la cendre et avec triquement des os, la terre transportée à 220 toises de distance et les os mis à part dans des trous faits exprès dans le nouveau cimetière", (Arch. dép. Yvelines, 60 J 463). On ne sait si sa tombe fut préservée et transportée dans le nouveau cimetière.

33. Messire François Jacob, curé d'Al lai nvi 1 le-aux-Bois, décéda le 30 juin 1703 et fut inhumé le même jour dans le chœur de l'église par Florent Chappellier, curé d'Hattonville en présence de messieurs les curés de Bainville, Richarville, Boinville et Garancières et de Jean Marigault, son beau-frère (Arch. dép. Yvelines, Allainville, 1 MIEL 2, BMS 1700-1724, 1703, f°3v).

34. Voir Annexe : les Supérieures et Soeurs de l'École chrétienne, devenues Soeurs de Saint-Adrien puis de la Sainte-Enfance.

35. Pour baptême, sacrement où l'enfant reçoit une onction d'huile parfumée bénite appelée Saint-Chrême.

Elle demande d'abord à Dieu : "de me faire la grâce d'employer le reste de ma vie à expier mes péchés par la pénitence et de mourir de la mort des justes pour l'aymer à jamais dans le ciel" ; après avoir intercédé auprès de "la très Ste Vierge, St Joseph, Ste Catherine et St Adrien dont elle porte les noms, de St Lubin et St Scezaire, dont les reliques sont dans cette église et St Bernard auxquels j'ay dévotion, Ste Geneviève, Ste Thérèse et tous les Sts et Stes", elle demande que "son corps soit inhumé dans le semetière de St Lubin de Rambouillet dans le chemin le Ion de la chappelle ou feu ma Soeur Jeanne Cassegrain est enterée" et précise "de faire mettre sur ma fosse une petite tombe à peu de fres sur laquelle on fera graver mon nom, le jour de ma mort et l'année afin que les passants prient pour le repos de mon âme et je repète que je pris que cette tombe soit à peu de fres, qu'elle ne soit pas plus longue que de deux pied et un pied trois pouce de large<sup>32</sup>.(fig 7)

Puis elle donne et lègue premièrement à l'église Saint-Lubin "trente livres de rente à prendre sur les héritiers de feu Monsieur Jacob<sup>33</sup> Curé Daleinville au bois ou chez Madame de Jouit à la charge de dire cinq messe haute par chacun an, deux pour moy (le jour de mon décès et le jour de la Ste Catherine) et les trois autres pour les trois filles qui sont avec moy au jour de leur desceat avec un libéra à la fin, et avant

Elle poursuit en pensant à la survie de son oeuvre<sup>36</sup> : *désirant contribuer à L'instruction des jeunes filles et à leur subsistance des filles qui y serve et servirons actuellement, je donne à Monsieur Guy Giradelet, Curé de Rambouillet et à cest successeurs Curé, la maison où le suis s avec le jardin et tous leur dépendance avec ce que j'ay de rente à l'hotel de ville de paris au deniers vingt cinq et tous les meubles et livres qui seront dans la dites maison au jour de mon descest. Mon intention est que le tout soit employé à l'entretien des filles qui seront propozée pour montrer au jeune fille de Rambouillet et à l'entretien de la maison que je laisse pour cela et précise mon intention est que les trois filles qui sont avec moy et qui servent actuellement à cette instruction (elle les cite une nouvelle fois nommément) soient conservée et maintenue dans cette employ préférablement à tout autre et pandans toute leur vie et après leur descest mon intention est que Monsieur le Curé qui sera pour lors en enchoisira d'autre qui soient fille et non marié qu'il jugera les plus propre pour cette employé et qu'au cas que Monsieur le Curé dans la suite ne soit pas contant de quelque des filles qu'il aura choisie il goura la changer et en mettre d'autre en sa place ainssi succesivement et à perpétuité. Elle prévoit même la possibilité de manquer de filles pour assurer la continuité de son couvre : si par la suite des temps il ne se trouve pas de fille dans cette maison quelle vint à manquer, je veux et entant que L'abbeye notre dame de L'eau près Chartre en prenne possession de cette maison et rente pour en recevoir le revenue et rente de l'hotel de ville de paris jusqu'à ce qu'il se trouve des filles pour remplir le dit employ pour lors en jouirons comme je le marque cy dessus . Si cela n'estoit point continué pour l'instruction des jeunes filles La dite abbey notre dame de L'eau religieuse Bernardine receverons une pauvre demoiselle religieuse pour cest dits biens.*

Elle précise l'objet de son oeuvre : *mon intention est aussy que les dites filles recevront à l'instruction pauvre et riche gratuitement et à perpétuité, les dites filles leur aprenderont à lire, écrire jetter et à la plume et le cathéchisme du diocesse, en joint au dit filles Dassemler les Ecollières tous les dimanches afin de leur répéter le cathéchisme ensuite leur faire une lecture de la vie du St du jour et de l'évangille, cela fait plaisir à de grande personne qui si peuve trouver.*

Enfin, elle laisse à ses parents Messieurs d'Erainville et sa soeur<sup>37</sup> qui sont ses héritiers ce qui lui appartient dans la terre d'Ully-Saint-Georges près Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise) en Picardie avec les arrérages<sup>38</sup> qui seront dûe et une autre rente que les héritiers de feu Monsieur Fromental 'me fait et ce qui en sera dûe et donne à Monsieur Salmon<sup>39</sup>, ancien prieur des Bréviaires, l'un de ses exécuteurs testamentaire la somme de 60 livres, le priant de vouloir bien recevoir ce petit présent que je luy fait et à Monsieur Raince, huissier ordinaire du Roi en la grande Chancellerie, mon écuelle d'argent dont je luy fait présent en reconnoissance de plusieurs service qu'il m'a rendue et des peines que j'espère qu'il voudra bien prendre pour exécution de mon testament.

Le sieur de la Barre, au nom de ses frères et de sa sœur ne peut quant à présent consentir à l'exécution indéfinie du dit testament mais que, pour des raisons particulières, il consent que le dit sieur Raince paye à Messire François Salmon, ancien prieur des Bréviaires les soixante livres à luy léguées et qu'il luy soit accordée un délai d'un mois pour consentir ou contester l'exécution du surplus des legs portés par le testament.

36. Ce paragraphe et le suivant ont été publiés par Branet, art. cité, p. 206-207.

37. Ils sont connus par l'inventaire. Il s'agit d' Henri de Godard, sieur de la Barre, demeurant à Allainville-aux-Bois ; de Louis-François de Godard, sieur d'Erainville, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant colonel du régiment de Bresse Infanterie de Charles de Godard, sieur de Saint-Etienne de Barthélemy de Godard, aussi chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, capitaine des Grenadiers au régiment de Bresse, basé à Saint-Hippolyte (Languedoc) et de Marie-Anne de Godard, fille majeure, ses neveux enfants de François de Godard, seigneur d'Erainville, élection de Dourdan et de Marie de Bouillie.

38. Arrérages : *"payement d'une rente ou redevance annuelle pour raison desquelles le débiteur est en retard. On ne peut pas demander plus de 19 années d'une rente foncière, ni plus de cinq ans d'une rente constituée & dix d'une rente viagère"* (BnF, Gallica, Dictionnaire de Trévoux, Paris 1771, p. 522).

39. Messire Salmon, bachelier en théologie de la faculté de Paris, fut prieur curé des Bréviaires jusqu'en 1713 (Arch. dép. Yvelines, Les Bréviaires, 1MIEC 200, BMS 1681-1709, 1713, fol).

## Poursuite de Pœuvre

L'œuvre de la fondatrice, devenue la Communauté des Sœurs de l'École de Rambouillet ou l'École des filles, se poursuivra jusqu'à la Révolution selon la volonté de la fondatrice.

Le 4 novembre 1725, Messire Guillaume-Nicolas Laslier, propriétaire, en qualité de curé de Rambouillet, de la maison léguée par Demoiselle de Godard de Barisseuse passa l'accord suivant avec le sieur Paul Martin<sup>40</sup>, marchand bourgeois à Paris ce dernier, faisait remarquer au premier que la grande porte d'entrée de la maison de l'école et celle lui appartenant sont communes entre eux ; il désirera<sup>t</sup>, pour faciliter l'entrée des voitures dans sa cour, faire abattre un bout du mur qui sépare les deux cours, mur appartenant à la maison de l'école et débordant sur sa cour de 2 pieds et demi (0,812 m) dans la partie la plus large ; il propose de refaire à neuf ce mur de la porte commune et le dessous de la maison de l'école en droite ligne jusqu'à la rencontre d'un petit bâtiment, dans la cour de la Maison de l'école, où il y a des lieux communs. Guillaume-Nicolas Laslier autorise la démolition du mur pour qu'il soit refait en ligne droite de la même hauteur et épaisseur, en pierre avec mortier de terre comme il est à présent, aux frais et dépens du sieur Martin ; ce dernier fera aussi, à ses frais, un autre poteau contre lequel battra la porte de la cour de la maison de l'école ; il supportera sur son terrain le poteau qui soutient l'encoignure de la galerie en mettant un autre linteau plus fort que l'actuel, s'il est nécessaire ; enfin, toutes les réfections et rétablissements qu'il conviendra faire seront aux frais du sieur Martin et le mur restera la propriété de la Maison de l'école<sup>41</sup>

En 1744, le *cueilloir des censives* et droits seigneuriaux dus par les vassaux du duc de Penthièvre indique que les Soeurs de l'École doivent pour leur maison 4 sols 2 deniers plus 1 sol 3 deniers d'exemption<sup>42</sup> et 7/12<sup>e</sup> de chapon<sup>43</sup>. Le dénombrement des habitants de Rambouillet, établi en 1763, signale quatre personnes à la Communauté : la Supérieure, deux adjointes, une servante plus huit pensionnaires<sup>44</sup>.

Pour le Terrier de 1783, la Communauté des Soeurs de l'École de Rambouillet déclare le 24 décembre (**fig. 8**) : une maison, n° 35-36, anciennement appelée les Trois Rois, rue des Juifs, consistant en deux chambres basses à feu, un cabinet dans une d'icelle, trois chambres hautes dont deux à feu, le tout donnant sur la rue, grenier au-dessus, cour derrière dans laquelle sont quatre chambres basses dont une à feu, deux chambres hautes à feu, deux greniers au-dessus, cave dessous, un fruitier dans la cour avec des latrines, un bucher dans lequel on passe pour aller au jardin qui est derrière les bâtiments, puits en icelui, jardin entouré de murs, l'ensemble contenant 46 perches et demi, faisant hache et joignant, d'orient les héritiers du sieur Florent, d'occident la rue des Juifs et par hache les sieur Becquet, les héritiers Tessier et la veuve Bailly, du midi l'Auberge Saint-Martin aux héritiers du sieur Florent et du nord à la rue Trousevache et au sieur Becquet par hache. Cette maison devait 4 sols 2 deniers de cens, 1 sol 3 deniers d'exemption, et 7112<sup>e</sup> d'avoine<sup>45</sup>. Le nombre de chambres a été augmenté, par l'aménagement de six chambres sur la cour, mais la disposition des lieux reste constante.

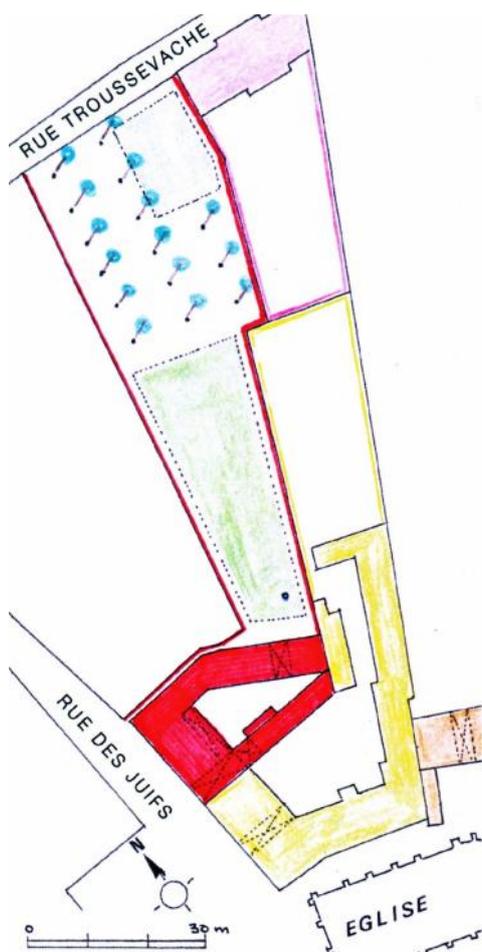


Fig. 8- Plan parcellaire des Trois Rois en 1783

En rouge, L'École des sœurs ; en jaune, Limage Saint-Martin qui deviendra Relays de poste ; en orange, Le presbytère ; en rose, Le Belveder.

40. Paul Martin, maître tailleur d'habits à Paris, fils de Paul Martin et de Jeanne Ficade, en épousant Angélique Salby, l'aînée des filles de Pierre Salby et de Jeanne Guiard, devint, après partage de la succession de ses beaux parents, propriétaire de la maison qui deviendra limage Saint-Martin, puis la Poste aux chevaux, enfin le Relays du Château (BLÉCON, Jean, *Le Relays du Château, PARR ... chemin*, n° 5, 2007, p. 42- 56).

41. Arch. dép. Yvelines, 3 E 32 187, étude de Me Bouju, notaire à Rambouillet.

42. Il s'agit de l'exemption du four banal accordée par Mgr le comte de Toulouse, le 26 juillet 1705.

43. Arch. dép. Yvelines, 60 J 43.

44. Arch. nat., NIV Seine-et-Oise, 42.

45. La "Boîte de la Charité" ou confrérie de la Charité était gérée par les Sœurs de l'École mais ne leur appartenait pas.

Pour la période de 1792 à 1821 je cite l'article *L'instruction à Rambouillet* de Monsieur Branet bien documenté pour cette période :

« *Les biens de la communauté consistaient en leur maison, rue des Juifs, en rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris et une rente de 200 livres, allouée par le comte de Toulouse puis assurée par le duc de Penthièvre ; au moment de la Révolution, cet établissement possédait un revenu de 780 livres, qui était affecté au soutien des classes indigentes.*

« *De 1792 à 1795, les cinq sœurs de la communauté sont privées des allocations qu'elles recevaient annuellement du trésor royal et privées en outre du droit d'enseigner.*

*L'État revendique leurs biens et les met en vente comme biens nationaux.*

*Mis en vente le 12 frimaire an III (2 décembre 1794), ils sont indiqués comme faisant partie de la Boîte de la Charité<sup>46</sup>. Ces actes de vente comporte onze numéros :*

n° **756**, 192 perches de terre, chantier du Moulin près la prairie de Groussay acquises par Chaffot 3 500 livres ;

n° **757**, 172 perches de terre, même chantier, près le Four à plâtre, acquises par Balavoine, coiffeur de femmes à Paris, 5 000 I. ;

n°**758**, 173 perches de terre, chantier de l'Ébat acquises par Balavoine, 5 010 I. ;

n°**759**, 185 perches de terre, chantier de Grenonvilliers acquises par Dufour, maire de Rambouillet, 5 100 I.

n°**760**, 58 perches de terre, près la Louvière, acquises par Chaffot, 1 020 I. ;

n°**761**, 34 perches de terre, terroir de la Louvière, acquises par Romeuf, terrassier à Rambouillet, 535 I. ;

n°**762** , 42 perches de terre, terroir de la Louvière, chantier des Fourneaux, acquises par Pequin, journalier, 1 000 I. ;

n°**763**, 43 perches de terre, même terroir, près la marre Hubert, acquises par Fouju, cultivateur à Rambouillet, 805 I. ;

n°**764**, 112 perches de terre, même terroir, chantier de la Nouette, acquises par Fouju, 1 665 I. ;

n°**765**, 1 arpent et demi de terre, même terroir, chantier des Marnières, acquises par Romeuf, 2 025 ;

n°**766**, 25 perches de pré dans la prairie de Groussay, acquises par Romeuf, 1 155 livres<sup>47</sup>.

*La maison devint, conformément à la loi du 10 juin 1793, propriété de la Commune ; cette dernière en fut dépossédée par la loi du 24 août suivant mais, par décret du 9 avril 1811, elle redevint la propriété de la commune, qui laissa cependant la Communauté en place.*

## Prospectus paru en 1796

« *Maison d'éducation pour demoiselles, établie à Rambouillet depuis 1686, tenue à présent par Melle Élisabeth Forestier, soeur de la Communauté, plus cinq dames, 1796.*

*Lecture, écriture, calcul, grammaire. Un peu de géographie et d'histoire, tous ouvrages à l'aiguille et de métier.*

*Prix annuel, 260 francs. - 12 francs d'entrée pour le lit.*

*Trousseau : deux paires de draps, six serviettes, un couvert et un gobelet marqués, une douzaine de chemises, le reste à volonté.*

*Nourriture : A Biner : Potage, bouilli, dessert.*

*A souper : Rôti, et un plat de légume ou une salade.*

*Déjeuner et collation : Fruits ou fromage<sup>48</sup> ».*

45. Arch. nat., NIV Seine-et-Oise, 42.

46. La "Boîte de la Charité" ou confrérie de la Charité était gérée par les Sœurs de l'École mais ne leur appartenait pas.

47. Arch. dép. Yvelines, 2 Mi 170, District de Dourdan ; ce microfilm renvoie à 1 Q 22 et 1 Q 23.

48. BRANET, art. cité, p. 209.

*Le 29 avril 1809, Melle Lemesle<sup>49</sup> teste en faveur de sa communauté en ses termes :*

*Je donne et lègue à la commune de Rambouillet, pour la maison d'éducation établie en la dite commune sous la dénomination d'École des filles, et où je suis actuellement en pension : 1° Mon lit, composé d'un baldaquin garni de rideaux de serge rouge, d'une courte-pointe rite d'indienne rouge, de deux couvre-pieds, l'un blanc et l'autre d'indienne, d'une couverture de laine blanche, d'une couchette à bas piliers, d'une paillasse couverte de grosse toile, d'un matelas de laine couvert de toile à carreaux et d'un lit, deux traversins et un oreiller de plume couverts de coutil ; 2° Mon armoire en bois de chêne ; 3° Mon bas d'armoire aussi en bois de chêne ; 4° Un miroir ; 5° Et une paire de chenets, une pelle et une pincette, deux flambeaux avec leurs bobèches et un "binet" de cuivre... ». La suite concerne une amie, sa filleule et la personne qu'elle charge de l'exécution de son testament<sup>50</sup>.*

*Melle Forestier, supérieure de la communauté, sollicita des secours à Mme la Duchesse douairière d'Orléans qu'elle remercia en 1816 en ces termes : «Madame, Permettez que nous vous adressions les très humbles remerciements que nous vous devons pour les deux cents francs que le duc de Sérent nous à fait passer de la part de Votre Altesse Sérénissime ...<sup>51</sup> ». Le 28 octobre 1819, la communauté était composée d'Élisabeth Forestier, 72 ans, entrée en 1769 ; Marguerite-Edmée Roger, 50 ans, entrée en 1786 ; Geneviève Denis, 32 ans, entrée en 1809 ; Marie-Constance Pottier, 21 ans, entrée en 1815<sup>52</sup>*

*« Élisabeth Forestier étant décédée en 1821, la nouvelle supérieure, sœur Aimée, sollicita le 14 mai 1830 des secours de la duchesse douairière d'Angoulême qui leur avait accordé sa protection en lui demandant de placer dans leur pensionnat quelques-unes des jeunes personnes qui sont l'objet de sa complaisance<sup>53</sup>.*

*« En 1821, le curé de Rambouillet, l'abbé Jouy<sup>54</sup>, plein d'admiration pour cette humble association si dévouée, si intéressée, fait les démarches nécessaires pour qu'elle soit érigée en communauté religieuse et bien qu'elle ne compte encore que six membres, ce privilège lui est accordé. L'année suivante Mgr Charrier de la Roche, évêque de Versailles, en approuve les premières règles. Une ordonnance royale du 7 mai 1826 en fait les Sœurs de l'Instruction Chrétienne. Puis, en 1835, Mgr Blancart de Bailleul, nouvel évêque de Versailles, manifeste sa bienveillance et même son affection à la communauté. Afin d'asseoir sa vie religieuse sur des bases solides, il demande aux Sœurs de la Visitation de Paris d'assurer la formation de ses membres. La Révérente Mère Fournier, supérieure eue de cet Institut, vient visiter les sœurs de Saint-Adrien, les encourager et les pénétrer de l'esprit de Saint-François-de-Sales, qui dès lors va présider à la vie de la communauté. Mais elle fait plus encore, elle leur envoie dès 1837 deux religieuses Visitandines, sœur Françoise-Marie Bourel et soeur Marie de Sales pour remplir les fonctions respectivement de supérieure et d'assistante. Elles gardent ces fonctions jusqu'en 1848<sup>55</sup>».*

49. On ne trouve pas à Rambouillet le décès d'une demoiselle Lemesle de 1809 à 1832, pouvant concerner cette personne.

50. BRANET, art. cité, p. 209.

51. BRANET, art. cité, p. 209-210.

52. BRANET, art. cité, p. 210-211.

53. BRANET, art. cité, p. 211-212.

54. L'abbé Pierre-Jacques Jouy, né le 8 mai 1790 au Coudray, hameau de Saint-Martin-la-Garenne (Yvelines) fils de Charles Jouy, "carreyeur" et de Christine Normand, décédée le 16 octobre 1806, curé de Montmorency (Val-d'Oise) en 1816 au mariage de sa sœur Marie-Louise-Unité Jouy avec Pierre Hébert à Limay le 10 janvier, décédé curé-doyen de Rambouillet, chanoine honoraire de Versailles le 14 janvier 1878 ; ses deux neveux, Jean-Pierre Hébert et Pierre-Adrien Boëtte le déclarent sous les prénoms Pierre-Jacques-Célestin et le disent fils de Charles Jouy et de Catherine Prévost, qui est en fait la grand-mère paternelle de Pierre-Adrien Boëtte ou Boiste comme il est indiqué à son mariage du 27 janvier 1807 avec Marie-Catherine-Christine Jouy, née le 27 février 1788 à Follainville (Arch. dép. Yvelines, Follainville-Dennemont, 5MIEC 316 TER, BMS 1771-1791, 1788, f°7 ; Limay, 5MI 1291, NMD 1801-1807, NMD 1806, f°1 1 v ; M 1807, f°1 ; 5MI 292 bis, NMD 1814-1821, NMD 1816, f°5 ; Rambouillet, 2MIEC 193, D 1875-1881, 1878, f°2v, n° 4 ; Saint-Martin-la-Garenne, 1 LIEC 194, BMS 1780-1792, f°9v).

55. GIRONA Maurice et Élisabeth, *Trois siècles d'Histoire ... 1686 à 1986, Institution Sainte-Thérèse, 1686-1986, École, Collège, Lycée, Rambouillet*, p. 5-8.

« Entre temps, en 1834 un conflit s'étend entre la supérieure soeur Aimée de la Charité et le curé d'un côté, la municipalité et l'évêque de Versailles de l'autre, au sujet du droit de surveillance à exercer, tant au spirituel qu'au corporel, sur les sœurs de la communauté<sup>56</sup> l'évêque refusant d'accorder le droit de surveillance sur la communauté à la municipalité. Celle-ci, pour trancher de pareilles difficultés et pour en éviter le retour, prononce la sécularisation de l'établissement de la communauté et nomme une institutrice de son choix. Ce fut une dame Regnault, pourvue du brevet de capacité. La municipalité lui accorde un traitement de 600 francs, à la charge par elle d'abandonner une portion du jardin de la communauté pour y construire une salle d'asile<sup>57</sup> ». En 1834 les Sœurs de Saint-Adrien, remplacées par cinq dames laïques<sup>58</sup> rue des Juifs, s'installent rue du Moulin (rue Potocki (fig. 9)).



**Fig. 9- Plan parcellaire de L'École des Sœurs de Saint-Adrien, rue du Moulin, en rouge.**

Maison acquise en 1864 par la Congrégation de la Sainte-Enfance, en jaune.

Lemaire<sup>59</sup>, chanoine de la cathédrale de Versailles et vicaire général. Le siège de la Congrégation est transféré à Versailles, et le 10 octobre 1843, une partie des sœurs prend possession d'une maison située 3, rue des Bourdonnais où depuis la Congrégation est installée. Elle s'appelle désormais « Sœurs des Écoles Chrétiennes dites de la Sainte-Enfance<sup>60</sup> »

56. Ce droit de direction accordé au curé de la paroisse était l'objet d'un vœu de M<sup>lle</sup> de Godard de Barisseuse précisé dans son testament.

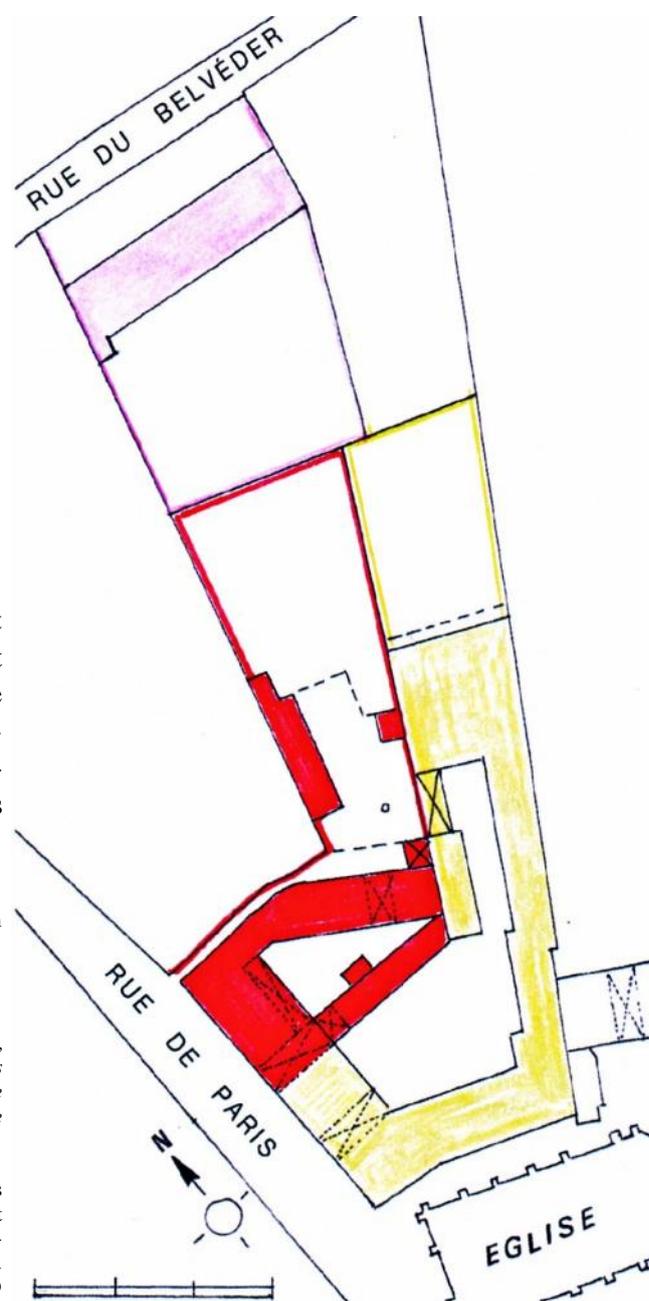
57. BRANET, art. cité, p. 212.

58. Registres de Délibérations du Conseil Municipal (RDCM), livre 15, 1833-1838, f°14, 18 et 20 ; où l'on trouve mention "du rejet de diverses propositions sur le sort de la maison d'école de filles et adoption d'une dernière proposition tendant à confier la direction de cette maison à une Institution séculière".

59. Louis-Azarie-Florent Lemaire, né le 22 ventôse an XIII (13 mars 1805) à Renansart (Aisne) fils de Louis-Quentin-César Lemaire, maire et arpenteur, et de Bathilde Bertaux, décéda chanoine honoraire de la cathédrale de Versailles le 6 mars 1886, en la maison des Religieuses de la Sainte-Enfance, 14 rue Saint-Honoré (Arch. dép. Aisne, Renansart, NMD an XIII, f°5, image 136 et Arch. dép. Yvelines, Versailles, 2MIEC, D 1886, f°41, n° 268).

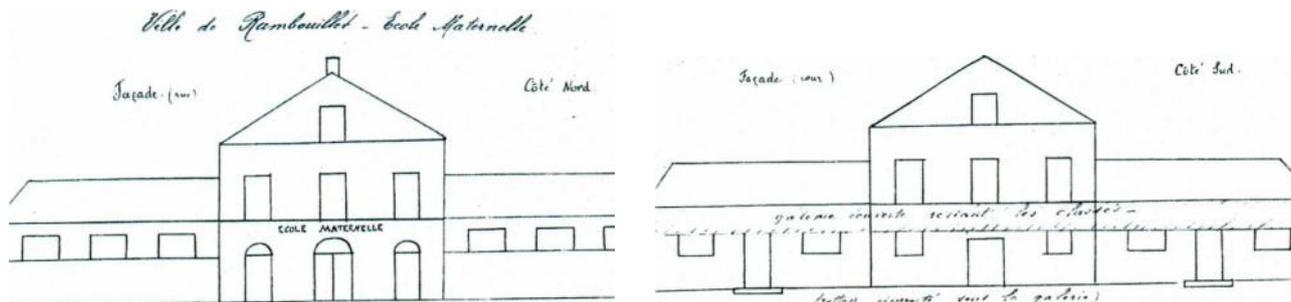
60. GIRONA Maurice et Elisabeth, ouvrage cité, p. 6.

La Congrégation des Sœurs de Saint-Adrien, devenue diocésaine selon la volonté de Mgr Blancart, reçut comme père spirituel Monsieur l'abbé Louis-Azarie-Florent



**Fig. 10- Plan parcellaire de la Salle d'Asile**  
En rose La Salle d'Asile ; en rouge, L'École de la rue de Paris ; en jaune, Hôtel tenu par M et Mme Jumeau.

Ce n'est qu'en 1851/1852, que fut programmée la construction d'une salle d'asile, d'une école gratuite de filles et d'une bibliothèque publique<sup>61</sup> sur la partie nord du jardin, bordant la rue du Belveder (actuelle rue Lachaux), (fig. 10). Les travaux, évalués à 26 928, 27 F, devaient être terminés pour le 1<sup>er</sup> octobre 1852. Cette école (fig. 11), probablement œuvre de l'architecte Avril, a bien été construite<sup>62</sup>



**Fig. 12- Ancienne maison des Trois Roys** Façade en cours de restauration et après restauration

Cette nouvelle école rendait inutile celle de la rue de Paris. Sa vente fut autorisée par le préfet le 22 mars 1853. Le 3 juillet 1853, elle était définitivement adjugée à l'abbé Lemaire, vicaire général au nom de Marie-Virginie Truffault<sup>63</sup>, en religion Sœur François, supérieure générale de la Congrégation des sœurs des Écoles Chrétiennes dites de la Sainte-Enfance sur une mise à prix de 15 750 F. Cette maison, 4 rue de Paris, comprenait un principal corps de bâtiment, élevé en bordure de la rue de Paris, un autre en aile à gauche et un petit bâtiment sur le second plan du terrain ; le corps principal et l'aile élevés d'un rez-de-chaussée, d'un premier et d'un comble couvert en tuile, l'aile ayant une cave en partie et le petit bâtiment élevé d'un rez-de-chaussée et d'un comble en appentis couvert en tuile ; la surface des bâtiments étaient de 304,50m<sup>2</sup>; une cour à laquelle on accédait par deux portes bâtarde sur la rue de Paris<sup>64</sup> et un jardin en retour du bâtiment en aile complétait cet ensemble d'un total de 1 228 m<sup>2</sup> ; l'entrée de la cave se trouvait dans l'allée qui longe la propriété Jumeau. Le tout joignait d'un bout à la rue de Paris, d'autre bout à la ville de Rambouillet à cause de la salle d'Asile nouvellement construite, du côté sud-ouest et en retour à M. Jumeau et autre côté et en retour à M de la Motte<sup>65</sup> (fig.12).



**Fig 12. Ancienne maison des Trois Roys** : Façade en cours de restauration et après restauration.

61. Arch. dép. Yvelines, 519 0 9 (cote ancienne devenue 2 0 / ...).

62. Elle servait d'annexe à la mairie, de bibliothèque et de permanence pour la SHARY dans les années 1970 avant d'avoir été incluse et démolie dans le programme du Quadrilatère n° 1

63. Marie-Virginie Truffault, née le 28 mars 1817 à Villers-en-Arthies (Val-d'Oise), fille de François Truffault et de Marie-Françoise Delaisement, décéda Supérieure du Couvent de la Sainte-Enfance le 17 juin 1861, 3 rue Bourdonnais (Arch. dép. Yvelines, 1116712, D 1861, f°91, n° 536).

64. Il y avait encore deux portes bâtarde, celle datant de l'origine et une seconde séparée de la première par une boutique, jusqu'à sa dernière restauration.

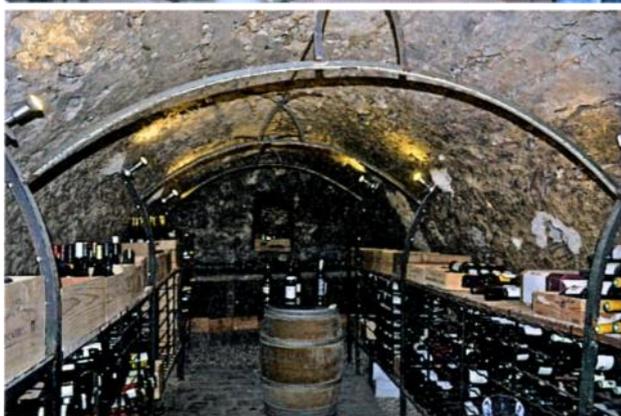
65. Arch. dép. Yvelines, 519 0 9 (cote ancienne, devenue 2 0 / ...) et 3 E 33 217, étude de Me Jean-Louis Desroziers, notaire à Rambouillet.

Le 12 juin 1856, après autorisation, la Congrégation s'installe et l'école crée par Mademoiselle Godard de Barisseuse reprend ses activités au lieu même de sa fondation, écrivent M et Mme Girona<sup>66</sup>. Mais, l'école est bientôt surchargée et pour y remédier, le 9 décembre 1864, la Congrégation de la Sainte-Enfance acheta à Monsieur Moussy la maison<sup>67</sup>, 13 rue du Belveder (rue Lachaux, actuelle l'École Sainte-Thérèse) et obtint l'autorisation d'y exercer le 28 octobre 1868.

## Après l'école

L'enseignement continua d'être donné dans l'école de la rue de Paris, bien que, sur un avis du Conseil d'État, un décret rendu le 15 janvier 1931 autorisait la vente de cette maison. Elle devint la propriété de M. Nivet, restaurateur au Relays du Château, le 19 janvier 1942. Il avait l'intention de s'en servir pour agrandir son hôtel. Mais, en 1946, il la revendait à M et Mme Blaise qui la trouvèrent dans un état déplorable : l'intérieur avait été complètement abattu parce que vétuste, mais cette démolition laissa apparaître une remarquable charpente, des murs épais et solides si bien que la maison resta debout, dans le même aspect extérieur qu'elle avait depuis des siècles. Après six années de travaux, les propriétaires<sup>68</sup> réussirent une heureuse et respectueuse restauration<sup>69</sup>.

Incluse, en 1990, par le nouveau POS dans un Secteur de plan masse, devenu une ZAC appelée le Quadrilatère n° 1, elle ne put être classée dans la ZPPAUP<sup>70</sup> au grand désespoir de la SAVRE. Elle subit alors les mêmes vicissitudes que le Relays du château auquel elle était associée pour un éventuel agrandissement du premier.



Après deux siècles et demi d'enseignement, un restaurant, *L'Orangerie des Trois Roys*, vient d'ouvrir en ce lieu rénové<sup>71</sup>. La porte cochère donne accès au vestibule, une grande verrière ouvre sur le jardin du "Relays du château" (fig. 13) et les trois salons de l'étage rappellent les trois chambres des *Trois Roys*.

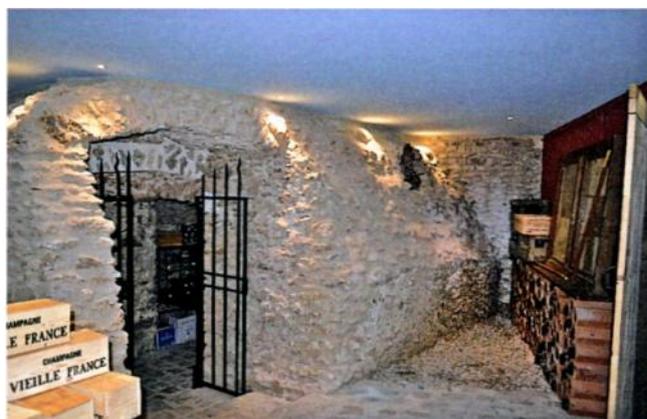


Fig 13 : L'Orangerie des Trois Roys : la grande verrière et la belle cave voûtée

66. GIRONA Maurice et Élisabeth, ouvrage cité, p. 7.

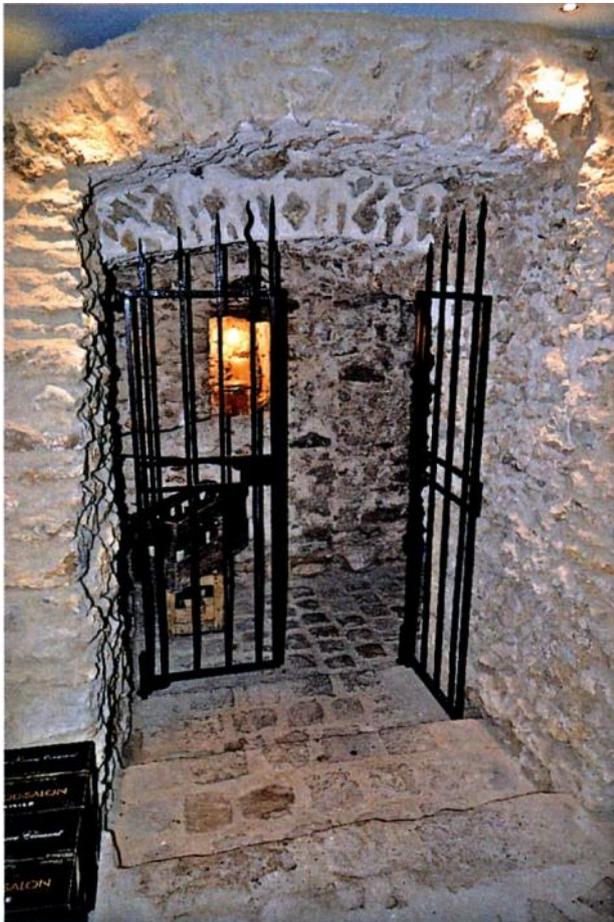
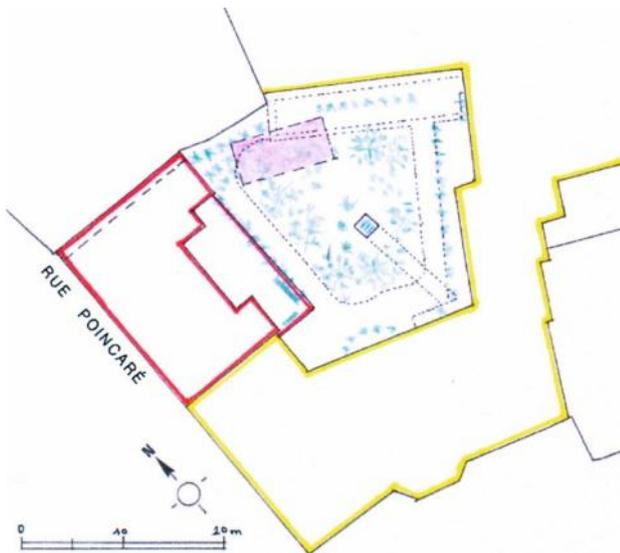
67. Pour l'histoire de la maison rue Lachaux voir GIRONA Maurice et Élisabeth, ouvrage cité, p. 6-8 ; BLÉCON, Jean, *L'Hôtel de la Sous-Préfecture de Rambouillet*, P. A. R. R., 2012, p. 20.

68. Ce sont eux qui aménagèrent les ouvertures, tant du rez-de-chaussée que de l'étage, telles qu'elles apparaissent avant la dernière restauration, conservant le porche ancien et une trace à l'étage d'une baie primitive.

69. Ce paragraphe est tiré de CHAMPRENAULT Simone, Sainte-Thérèse : l'histoire d'une école, *Cahier de la SAVRE*, n° 2, janvier 1984, page 23. L'auteur signale qu'à l'occasion de cette restauration, il fut retrouvé, dans une niche, une statue de la Vierge en bois polychrome, conservée par les propriétaires.

70. L'enquête publique pour la création de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), s'est tenue du 24 novembre au 30 décembre 1994 ; elle fut approuvée en 1996.

71. Avant cette restauration, une fouille eut lieu dans la cour de cette maison en 2002, conduite par l'A.F.A.N./I.N.R.A.P. ; je n'ai pu savoir si elle a donné lieu à un rapport.



**Fig. 14- L'Orangerie des Trois Roys**

En rouge, L'Orangerie des Trois Roys ; en rose, situation de la cave.

En jaune, le Mercure Relays du Château. Vue actuelle de la cave

Le second porche, ouvert avant 1853, à l'emplacement du cabinet de la Supérieure, a été remplacé par une baie. La cave voûtée, n'est pas un souterrain, mais la cave réhabilitée, qui était située sous une partie de l'aile nord, disparue lors de la restauration de 1952 ; elle est mentionnée en 1689 "escurie joignant avecq un grenier dessus et cave dessous et une grange au bout"<sup>72</sup>, en 1783 "cour derrière dans laquelle sont quatre chambres basses dont une à feu, deux chambres hautes à feu, deux greniers au-dessus, cave dessous"<sup>73</sup> "et en 1853 "l'aile ayant une cave en partie"<sup>74</sup> " (f ig. 14). En 1719, elle recelait : "un poinçon<sup>75</sup> de cidre et un cuvier, et 4 poinçons de vin appartenant à Monsieur Girardelet"<sup>76</sup>. »

Cette nouvelle enseigne rappelle à la fois les Trois Roys et l'Orangerie.

L'Orangerie a été construite par Fleuriau d'Armenonville, seigneur de Rambouillet. Dans un "État de ce à quoy me revient la terre de Rambouillet tant en acquisitions qu'en améliorations et autres dépenses nécessaires ou utiles servant de décoration au château, avant-cour, parc, jardin et dépendances" fait à Paris le 14 novembre 1705 et signé de sa main, il cite parmi les ouvrages de pure décoration : « la maçonnerie des murs du salon de l'Orangerie, compris des massifs pour 2 532 livres et pour des treillages tant de l'Orangerie que du petit jardin qui est sous les fenestres de mon appartement 5 160 livreS<sup>77</sup> ». Adossée aux prisons, elle participait à la décoration du jardin d'ornement, placée sur une perpendiculaire à l'axe de la grande composition à la française allant du château au Rondeau aboutissant au centre du premier parterre (fig. 15). Cette Orangerie, d'une quinzaine de mètres de long sur cinq de large, comportant trois niches sur la longueur et une de chaque côté en retour, ouvrait largement sur un jardin particulier, orné de huit statueS<sup>78</sup> et légèrement surélevé par rapport au jardin d'ornement.

72. Arch. dép. Yvelines, 3 E 32 147 ou 161.

73. Arch. dép. Yvelines, 60 J 495, t. 4, f°409 v-410.

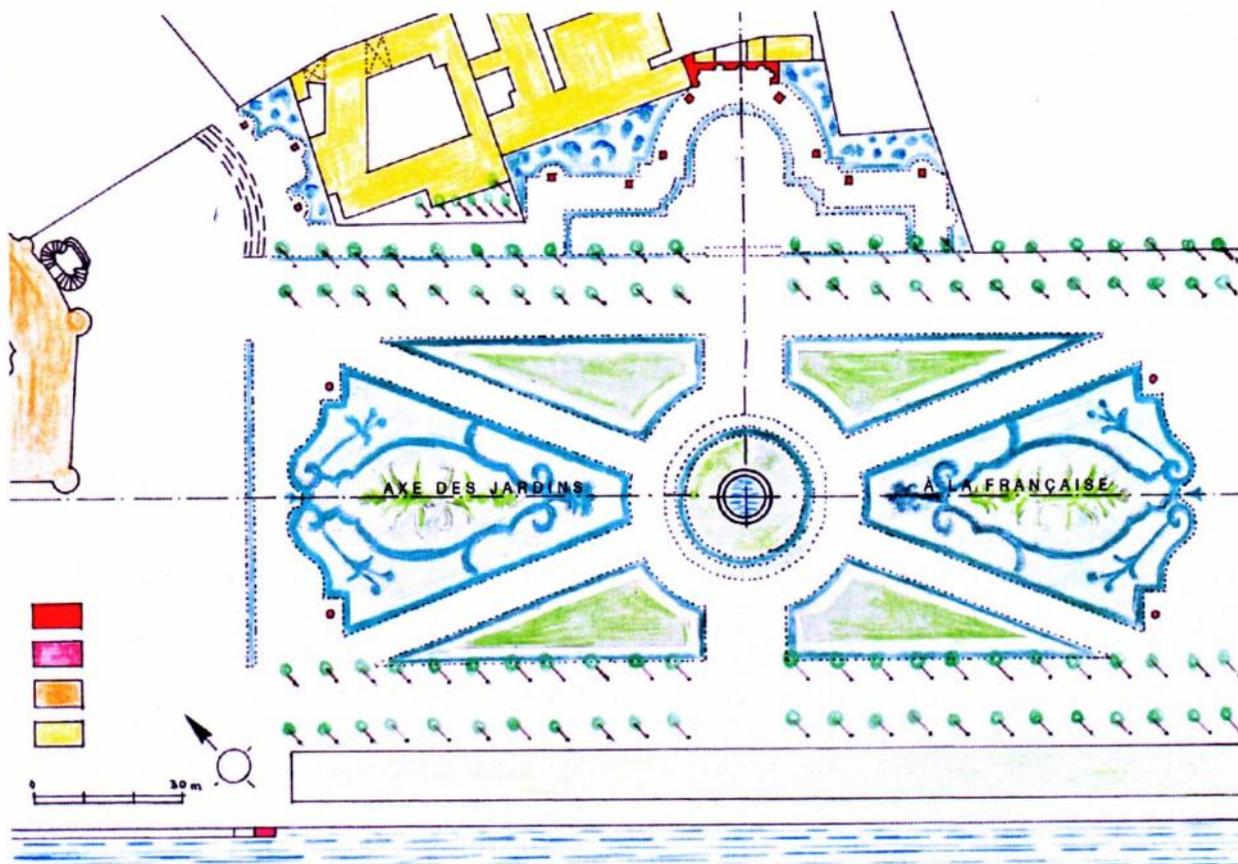
74. Arch. dép. Yvelines, 3 E 32 217.

75. "Le poinçon est aussi une mesure des choses liquides. Le poinçon est la moitié d'un tonneau d'Orléans, ou d'Anjou ... C'est à Paris la même chose qu'une demi-queue" ; "la queue signifie aussi un vaisseau qui contient un peu plus d'un muid ..., mesure de Paris, le muid est de 36 setiers" (BnF, Gallica, Dictionnaire de Trévoux, Paris, 1771, t. VI, p. 856 et t. VII, p. 856).

76. Arch. dép. Yvelines, B 260.

77. Arch. dép. Yvelines, B 260

78. Arch. dép. Yvelines, 60 J 7, art. 9 et 10 des ouvrages de pure décoration.



**Fig. 15- Plan de situation de l'Orangerie en 1732** (d'après Arch. nat., 300 AP (I) 1810)  
 En rouge, L'Orangerie et les termes ; en rose, autres statues ; en orange le Château ; en jaune, les autres constructions.

Le procès verbal du mobilier du duc de Penthièvre effectué avant son mariage le 21 octobre 1744 signale dans l'Orangerie «trente-et-un orangers *Bigarades*<sup>79</sup>, deux orangers *Portugais*<sup>80</sup>, un petit oranger limon<sup>81</sup>, seize orangers sauvages, dix-huit petits orangers greffés dans leurs caisses, huit arrosoirs de cuivre jaune, un chariot à touche, trois échelles doubles, sept poches à braise, deux chariots pour transporter les orangers et huit termes de marbre sur leur gaine aussi de marbre, ces derniers estimés 600 livres<sup>82</sup> ». Elle disparut lors de la construction du bailliage royal de Louis XVI (actuelle Hôtel de Ville) aménagé entre les places du Marché-aux-grains et du Marché-aux-Herbes. Elle se trouvait à l'emplacement de l'aile des bureaux desservie par le couloir allant à l'Urbanisme (**fig. 16**).



**Fig. 16-En traits fins, l'état en 1784**, en rouge, l'Orangerie ; en jaune, Les Halles (1) ; Les Prisons (2) ; L'Ecu de France (3) ; Le Heaume (4).  
**En traits gras, l'état en 1787**, le Bailliage(A) entre les Places du Marché-aux-grains (B) et du Marché-aux-Herbes (C) et les Prisons (D).

79. Nous apprenons plus loin qu'il s'agit de "huit termes de marbre sur leur gaine de marbre", peut-être placés en cet endroit à la demande du comte de Toulouse.

80. Le Bigaradier, *citrus aurantium* ou oranger amer.

81. Variété la plus largement cultivée.

82. Citrus limon ou citronnier des Anglais.

Une ruelle exigüe, aujourd'hui condamnée par une porte, sépare au nord cette maison de la voisine. Elle était dénommée la ruelle des Pauvres, ceux-ci étant admis par ce passage à une distribution de nourriture<sup>83</sup> perpétuant le vœu de la fondatrice porté dans son testament : « *de donner tous les jours pendans un an une écuelle de soupe avec un morceau de pain à un pauvre et le soir il sera donné au dit pauvre un morceau de pain avec quelques petites choses de leur soupé comme le matin*<sup>84</sup> ».

Maintenant c'est la grande porte, aménagée sous l'ancienne porte cochère, qui invite les passants à venir se restaurer à l'*Orangerie des Trois Roys* et y découvrir un lieu plein de saveurs et de souvenirs.

## ANNEXE

Les Supérieures et Sœurs de l'École des Filles, devenues Sœurs de Saint-Adrien puis de la Sainte-Enfance.

### LES SUPÉRIEURES par ordre chronologique.

Note : cet essai est loin d'être complet

**Catherine-Adrienne de Godard de Barisseuse**, la Fondatrice était aussi la Supérieure de la Charité de Rambouillet et à ce titre, elle figure sur l'acte de vente du 28 septembre 1706 par lequel les dames de la Charité vendirent à Mgr le comte de Toulouse un arpent et demi de terre labourable, au "champier de Groussay" que ce dernier intégra au parc<sup>85</sup>.

**Catherine-Françoise Moüe**<sup>86</sup>, née à Rambouillet le 6 octobre 1703, baptisée le lendemain, fille d'Antoine Moüe, marchand et de Catherine-Françoise Moreau<sup>87</sup>, citée comme sœur, au décès de *sœur Madeleine Toutain en 1749* et au décès d'une Sœur de l'Hôpital en 1766, comme Supérieure au décès de *soeur Claude Bergevin en 1778, décédée* le 4 octobre 1779 et inhumée le lendemain au cimetière en présence des soeurs Marie Forestier, Agnès Gautier et Louise Martin<sup>88</sup>.

**Élisabeth Forestier**, née le 31 août 1747 à Aunay-sous-Auneau, baptisée le même jour, fille de Germain Forettier, jardinier et de Marie-Jeanne Hardouin<sup>89</sup>, citée en 1791 et en 1819 comme Supérieure, *décéda le 10 janvier 1821 à Rambouillet* sur la déclaration du sieur Jean-Baptiste Baurain, marchand épiciier, neveu de la défunte à cause de sa femme<sup>90</sup>.

**Marguerite-Edmée Roger**, née en septembre 1769 à Paris<sup>91</sup>, fille de François-Marin Roger et de Marguerite Gérard, décédée le 11 décembre 1834 ancienne supérieure de la communauté des dames religieuses de Rambouillet, n° 4, rue de Paris sur la déclaration de Charles-François Roger, frère consanguin et Jean-Baptiste Baurain, marchand épiciier, ami de la défunte<sup>92</sup>. Peut-être succéda-t-elle à la précédente ? Elle était entrée à la communauté en 1786<sup>93</sup>.

83. Arch. nat., Min. cent., XXXV, 638.

84. CHAMPRENAULT Simone, Sainte-Thérèse : Histoire d'une école, *Cahier de la SAVRE*, n° 2, janvier 1984, p. 22-23.

85. Arch. dép. Yvelines, 3 E 32 195, étude de Me Bouju, notaire à Rambouillet, testament, p. 4.

86. Arch. dép. Yvelines, 3 E 32 181, étude de Me Bouju, notaire à Rambouillet.

87. Branet la nomme Catherine- Françoise Marie, BRANET, art. cité, p. 208.

88. Arch. dép. Yvelines, Rambouillet, 5MI 1868, BMS 1700-1710, f°92, n° 497 ; elle eut pour parrain et marraine : Thomas Gillot, cordonnier et Catherine ...

89. Arch. dép. Yvelines, Rambouillet, 5 Mi 1868, BMS 1700-1710, 1703, n° 497 ; S 1779, f°17.

90. Arch. dép. Eure-et-Loir, Aunay-sous-Auneau, 3 E 013/2, BMS 1732-1759, f°6v ; elle eut pour parrain et marraine : Élisabeth Rouquaut et Denis Genty.

91. Arch. dép. Yvelines, Rambouillet, 1121076, D 1816-1823, 1821, f°2, n° 3.

92. Arch. de Paris, V 3 UN 1963.

93. Arch. dép. Yvelines, Rambouillet, 1121077, D 1831-1837, D 1834, f40, n° 78.

## QUELQUES SŒURS AYANT EXERCÉ À RAMBOUILLET, citées par ordre alphabétique.

**BERGEVIN** Claude, native de la Beauce où elle est née en 1696, citée comme soeur en 1749 au décès de Madeleine Toutain, en 1764 au décès de Marie-Renée Supersac, décéda le 15 février 1778 et fut inhumée le lendemain au cimetière en présence des deux vicaires Nicolas Lemoine et Jean-Antoine Huard et des soeurs Catherine Moüe, Supérieure de la Communauté des Écoles, Marie Forestier et Agnès Gautier<sup>94</sup>

**CASSEGRAIN** Jeanne, née en 1676, une *des premières sœur à accompagner la fondatrice*, décédée le 9 avril 1706, inhumée au cimetière le lendemain en présence de Pierre Lefranc, Mathurin Milbeau et Jacques Picard<sup>95</sup>.

**CASSEGRAIN** Marie, citée en 1764 au décès de soeur Marie-Renée Supersac.

**DENIS** Geneviève-Anne, née et baptisée *le 15 novembre 1787 à Civry-la-Forêt* (Seine-et-Oise), fille d'Henri Denis, laboureur, et de Geneviève-Charlotte Broquet<sup>96</sup>, entrée à la communauté en 1787, décédée le 18 novembre 1828, sœur de la Communauté, demeurant rue des Juifs, à Rambouillet<sup>97</sup>.

**DUPONT** Louise-Gabrielle, citée en 1791.

**GAUTIER** Agnès, citée en 1778 au décès de Claude Bergevin et, en 1779 au décès de la Supérieure Catherine-Françoise Moüe.

**HÉRISSON** Louise, citée en 1715 dans le testament de la Fondatrice.

**HÉRISSON** Marie-Catherine, citée une seule fois, en 1706, comme trésorière de la Charité<sup>98</sup>.

**MARTIN** Louise, citée en 1779 au décès de Catherine-Françoise Moüe et en 1791.

**POTTIER** Marie-Constance, née en 1794, rentrée en 1815<sup>99</sup>.

**TOUTAIN** Madeleine, née en 1663. Dès 1706, elle faisait partie des Dames de la charité comme garde-meubles ; elle décéda, âgée de 86 ans, *"fille de foy, sœur des Écoles de Rambouillet"*, le 28 novembre 1749 et fut inhumée au cimetière le lendemain en présence de Marie Supersac, Claude Bergevin et Catherine Moüe, ses consœurs<sup>100</sup>.

**SUPERSAC** Marie-Renée, née en 1698, citée en 1749 au décès de Madeleine Toutain, décéda, *"fille de foy, sœur de l'École de cette paroisse"*, le 21 janvier 1764, et fut inhumée le 23 en présence de son petit-neveu Guillaume-André Le Sieur, de Jean-Baptiste Supersac, son neveu et de Marie-Claude Bergevin, Catherine-Françoise Moüe et Marie Cassegrain, soeurs des filles de l'École<sup>101</sup>.

**VILLETTE (la)**, décédée en 1691<sup>102</sup>

*Janblécon, Président d'honneur de PARR.*

*Je remercie toutes les personnes qui m'ont aidé dans mes recherches et notamment : Les Services des Archives départementales des Yvelines, Mme M.A. Charier, archéologue départemental, MM. Xavier Huret, architecte de la ville de Rambouillet, Daniel Grignon, Jean-Paul Asse, Jean-Eric Ullern, Patrick Hervé et Christian Rouet.*

94. BRANET, art. cité, p. 211.

95. Arch. dép. Yvelines, Rambouillet, 1121066, BMS 1771 -1778, 1778, f°3v.

96. Arch. dép. Yvelines, Rambouillet, 5 MI 1868, BMS, 1700-1710, 1703, f°142v, n° 798.

97. Arch. dép. Yvelines, Civry-la-Forêt, 5MIEC 271, BMS 1751-1790, BMS 1787, f°6v ; elle eut pour parrain et marraine : Gabriel Broquet, son aïeul maternel et Anne Ollivier son aïeule maternelle.

98. Arch. dép. Yvelines, Rambouillet, 1121076, D 1824-1830, D 1824, f°30v, n° 7.

99. Arch. dép. Yvelines, 3 E 32 181, étude de Me Bouju, notaire à Rambouillet.

100- BRANET, art. Cité, p. 211.

101-Arch. dép. Yvelines, Rambouillet, 2086550, BMS 1747-1752, 1749, f°19, n° 77.

102-Arch. dép. Yvelines, Rambouillet, 1121065, BMS 1762-1766, 1764, f°1 ; Branet la dit Supérieure, art. cité, p. 208.

103- BRANET, art. cité, p.208 ; je n'ai pas retrouvé ce décès en 1691 à Rambouillet.